

La Jeunesse en 2017-2018

Vous avez moins de 18 ans, alors participez au « Concours Jeunes » !

Pour mémoire :

- Le concours est **OPEN** et **GRATUIT** : nul besoin d'être adhérent à la FPF, ni même membre d'un club photo (même si, bien sûr, tous les jeunes y sont les bienvenus avec des conditions tarifaires préférentielles !).
- **Thématique imposée** : « **Contraste(s)** », qui pourra être traitée de façon très large, qu'il s'agisse d'une approche formelle (couleurs, lumières, tailles...), esthétique ou d'une perspective humaine, sociale, environnementale...
- **Catégories** :
 - individuels moins de 13 ans,
 - œuvre collective moins de 13 ans,
 - individuels 13 - 18 ans,
 - œuvre collective 13 - 18 ans.

Ces quatre catégories sont jugées et classées séparément.

- **Nombre d'images demandées** :
 - **Moins de 13 ans** : de 4 à 8 images
 - **13-18 ans** : de 9 à 15 images
- **Mode de participation** : envoi de fichiers numériques avec les images et la fiche d'inscription.

CONDITIONS COMMUNES AUX CONCOURS POUR LES JEUNES

- Se référer au règlement inscrit dans le *Livret des compétitions* (pages 52 à 57), disponible sur le site de la Fédération Photographique de France (site des concours).
- Les photos peuvent être en couleur ou monochromes mais elles doivent toutes être, bien évidemment, réalisées par le photographe qui participe au concours.
- **Envoi d'un dossier par CD à l'adresse suivante**, comportant le bordereau de participation et les images format Jpeg (voir Livret des compétitions), les images étant identifiées avec le titre de la série et l'ordre de passage :

Monsieur Régis PEERS
12 Rue Maurice Utrillo
59210 Coudekerque-Branche

- **Ou par wetransfer** comportant le bordereau de participation et les images format Jpeg (voir Livret des compétitions), les images étant identifiées avec le titre de la série et l'ordre de passage, **aux 3 adresses suivantes** :

rpeers@free.fr
catoire.jl@gmail.com
jeunesse@federation-photo.fr

Date limite de réception des dossiers et des inscriptions pour le régional :
Vendredi 16 mars 2018.

Le jugement aura lieu au local de l'Association L'œil du Hérisson, dont je remercie le président Régis Peers et toute son équipe !

Adresse du lieu de jugement : L'Epis, place de la Convention, Coudekerque-Branche

Date du jugement et programme : **Mercredi 21 mars**

8h30 : accueil au club photo Le Hérisson

9h : début du jugement

Proclamation des résultats en fin de matinée et possibilité de prendre le déjeuner au restaurant.

Jean-Luc Catoire
Commissaire régional Jeunesse

Danièle Pruvot
Présidente de l'UR 01